

Dispositif « DEVOIRS FAITS »

Courrier d'information à destination des Parents D'élèves du Collège E. Adam de Villiers

+++++

Le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait offrir à tous les élèves un accompagnement après la classe. Le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité. Les devoirs doivent également contribuer à l'individualisation du parcours des élèves.

Ce dispositif **Devoirs faits** est, après information courant novembre du Conseil d'Administration et du Conseil de Vie Collégienne, proposé à nos collégiens à partir de ce deuxième trimestre.

Qu'est-ce que Devoirs faits ?

Devoirs faits est un temps de travail essentiel qui offre un cadre privilégié pour favoriser l'autonomie et les progrès de vos enfants.

Devoirs faits peut être assuré par des professeurs, des personnels du collège, ou d'autres intervenants qui auront reçu une formation spécifique.

Quand ces études auront-elles lieu ?

Elles peuvent avoir lieu soit dans les moments libres des emplois du temps dans la journée, soit après la classe, selon les dispositions arrêtées par l'établissement.

En tant que parent d'élèves, puis-je participer à Devoirs faits ?

Vous pourrez, si vous le souhaitez, proposer au Chef d'Etablissement de vous associer aux intervenants Devoirs faits sur certains créneaux ; le Chef d'Etablissement demeurant responsable de leur organisation.

Devoirs faits au Collège Emilien Adam de Villiers :

* Un temps d'étude (accompagnée et gratuite) en dehors des heures de classe est proposé à votre enfant. **Il vous suffit de retourner le questionnaire ci-joint complété et signé au Secrétariat d'Administration.**

* Les créneaux proposés dans les créneaux libres de l'emploi du temps des élèves y sont détaillés, et en fonction des inscriptions effectives constatées, les groupes de travail ne dépasseront pas 15 élèves.

* Un élève inscrit s'engage à être présent, un appel est fait sur le créneau horaire.

* Je conseillerais aux responsables, en cette fin de 1^{er} trimestre à l'occasion de la lecture du bulletin, de bien vouloir faire le point avec leur enfant en ce qui concerne leur difficulté à effectuer leurs devoirs à la maison. Le Professeur Principal peut être consulté : il a recueilli les avis de ses collègues lors du conseil de classe et a une idée précise des élèves qui devraient être inscrits dans ce dispositif.

Le Principal
Denis SIMONIN